

Point 4 – intervention sur les tarifs scolaires et périscolaires – Olivier GIRAUDEAU

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous présentez la décision que vous avez prise le 25 août dernier et qui augmente les tarifs de la garderie, de la cantine et du centre de loisirs à partir du 1^{er} septembre 2026. Cela fait bien évidemment partie de vos délégations et vous êtes libre d'ajuster ces tarifs.

Ce qui nous pose question, c'est la justification que vous donnez, et l'absence totale de chiffrage pour les familles concernées.

Vous évoquez deux raisons : l'inflation et, je vous cite : "l'absence de versement de l'État pour le remboursement du tarif social pour les années 2023 et 2024".

Sur l'inflation, c'est un argument recevable.

Sur le désengagement de l'État, en revanche, nous avons vérifié, le dispositif "cantine à 1 €" n'a pas connu de coupe budgétaire en 2023, ni en 2024. Alors, je parle de ce dispositif, car c'est celui que vous mettez en avant dans vos publications Facebook.

Nous avons donc des questions, des interrogations légitimes, et nous aimerions des réponses précises, pas des généralités sur le contexte national :

- Premièrement, sur quel document vous appuyez-vous pour affirmer que l'État n'a pas versé cette aide en 2023 et 2024 ? Est-ce que vous avez reçu un courrier de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) pour vous dire qu'elle refuse de verser l'aide ou qu'elle aura du retard dans son versement ? Est-ce que c'est une absence de télédéclaration de la part de la mairie ? Ou une convention arrivée à échéance et non renouvelée ?

Ce sont des situations très différentes, et une seule d'entre elles est vraiment imputable à l'État.

- Deuxièmement, quel est le montant exact que la commune estime avoir perdu sur ces deux années ?
- Troisièmement, cet argument est utilisé pour justifier la hausse des tarifs du centre de loisirs. Mais le dispositif "cantine à 1 €" ne concerne que la restauration scolaire. Sur quel dispositif d'État vous appuyez-vous pour justifier l'augmentation de l'ALSH ?

La seule institution qui contribue au financement des accueils de loisirs, c'est la CAF.

J'ai donc une autre question : Où en est la Convention Territoriale Globale (CTG) que vous deviez signer avec la CAF de l'Hérault ? Nous devions l'étudier lors du dernier conseil et elle a disparu ?

- À ce jour, cette convention cadre - qui régit le financement de nos structures enfance/jeunesse et qui exige une tarification sociale encadrée et négociée - n'est toujours pas signée par la commune avec la CAF et n'a jamais été présentée en commission, ni votée en conseil municipal.

- Comment pouvez-vous modifier unilatéralement la grille de tarification de l'ALSH et de l'ALP (de la tranche A à la tranche J) sans présenter en amont aux élus et aux familles le cadre de l'engagement partenarial entre la CAF et la commune qui conditionne les financements ?

Et puis il y a un problème plus simple, presque plus grave : vous nous demandez d'acter une hausse sans nous donner les éléments utiles à la décision.

Que pouvez-vous dire sur le coût complet du service, sur le niveau de participation de la CAF, les aides de l'Etat réellement perçues (ou non perçues selon vous). Quel est l'impact budgétaire exact de cette situation sur la commune de Saint-Brès ?

On parle pour les familles d'une facture de 900 € par enfant et par an.

Combien cela coûte réellement à la commune ? C'est une question de gestion et de transparence.

Vous êtes-vous appuyés sur les tarifs pratiqués dans des communes comparables - Sussargues, Teyran, Saint-Geniès-des-Mourgues ? Si oui, nous voulons voir ce comparatif. Si non, sur quoi repose le chiffrage exact de cette hausse ? Une décision de tarification qui ne s'accompagne d'aucun élément de comparaison ni d'aucun élément budgétaire, ce n'est pas de la pédagogie budgétaire, c'est une hausse décidée à l'aveugle pour les familles qui la subissent.

Saint-Brès se place dans la moyenne haute du SIVOM Bérange Cadoule et Salaison pour la restauration scolaire et elle reste chère par rapport à d'autres communes similaires à la nôtre.

En tout cas, la commune n'apparaît pas comme étant particulièrement en retard par rapport à d'autres collectivités et en tout cas, il n'y a pas une nécessité impérieuse d'augmenter les tarifs.

Si c'est pour compenser un prétendu désengagement de l'Etat, pourquoi les autres communes ne font-elles pas de même ?

Quels sont les coûts supplémentaires à Saint-Brès qui justifient cette différence ?

Si c'est pour augmenter les recettes de la commune, ce n'est pas la bonne méthode.

Nous voulons aussi rappeler une chose. Vous vous présentez régulièrement comme les défenseurs des familles modestes de cette commune. C'est peut-être le moment de le prouver autrement qu'en parole, parce qu'augmenter les tarifs de la cantine et du centre de loisirs, ce sont les familles les plus contraintes qui le ressentent en premier - celles-là mêmes que la tarification sociale est censée protéger.

Ce n'est pas le tout de faire des stories sur l'augmentation du prix du carburant et dans le même temps d'augmenter le tarif de la garderie et de la cantine.

La conjoncture est déjà assez dure.

Je vous remercie

[Le Maire revient sur le fait qu'Emilie MALAFOSSE n'assiste pas aux commissions]

Intervention Olivier GIRAUDEAU

[Elle est absente des commissions] c'est de votre fait.

[Elle habite au Canada] C'est son choix, et vous n'avez pas à le commenter.

[On assiste aux réunions en présentiel] sur un conseil municipal, oui, mais pour les commissions, toutes les collectivités le font.

[Vous l'avez voté dans le règlement intérieur] on peut l'amender.

Ce n'est pas seulement pour quelqu'un qui habite à 6 000 km de Saint-Brès. Elle reste très impliquée.

Vous avez déjà eu dans votre conseil municipal des gens qui ont quitté la commune et qui se désintéressaient totalement de la commune.

Emilie MALAFOSSE, puisque vous la nommez et que vous l'affichez systématiquement sur les réseaux sociaux à chaque fois qu'elle est absente d'une commission, se soucie vraiment de la commune.

Elle est encore en lien avec les parents d'élèves, avec les écoles, donc elle fait vraiment son taf.

Assister à des commissions en visio, ça se fait dans toutes les collectivités. On le fait en visio et ça permet de continuer à travailler. Et ce n'est pas que pour elle, c'est pour la plupart des gens qui travaillent. C'est quand même plus intéressant d'assister à une commission qui va durer ½ heure ou 1 heure, sans faire des allers-retours entre Montpellier et Saint-Brès, ce n'est pas évident non plus.

(...)

On vous demande d'adapter le règlement intérieur.

On déposera un amendement en ce sens.

Intervention Frédérique REA

Pour le règlement, vous avez raison, c'est ainsi.

Mais jouer de cela pour dire qu'elle se désintéresse de la commune alors même qu'elle vous a écrit au sujet de cette commission. Elle travaille énormément, mais ça vous le savez, et l'intervention que nous avons eue ce soir, c'est son travail.

Elle travaille énormément. Elle est en relation avec l'école, elle est en relation avec beaucoup de gens. Et face à votre refus, elle vous a adressé ses demandes par écrit, en amont de la réunion.

Vous ne pouvez pas en transparence dire qu'elle se désintéresse de la commune. C'est faux, Moi c'est là-dessus que je m'inscris en faux.

(...) C'est ce que vous faites sur les réseaux sociaux. Vous dites qu'elle ne participe pas, elle participe. Et l'intervention de ce soir, c'est tout son travail.